

POUR TOUT SAVOIR SUR LE TRI DES DÉCHETS :

Rendez-vous **mardi 19 avril 2011 à 20h00** à la Salle Polyvalente de Jayat.

Soirée animée par Organom et la Communauté de Communes (Vice-Président Délégué : Noël BENONNIER)



Nous produisons tous 420 kg de déchets par personne et par an. Pour réduire notre production de déchets, plusieurs solutions existent. Parmi elles, le compostage individuel permet de valoriser 80 kg de ces déchets.

Comment faire du compost ?

- Stocker les déchets dans un endroit du jardin en essayant d'alterner les couches de déchets du jardin et les déchets de la cuisine.
- Retourner et arroser les déchets régulièrement afin de faciliter le développement des décomposeurs et des bactéries.
- Laisser la transformation des déchets en compost se faire toute seule ; elle dure entre 6 et 9 mois.
- Utiliser le compost, soit comme engrais dans le potager et les massifs de fleurs (en le mélangeant à la terre), soit en paillage au pied des arbres et des haies.

Un processus naturel

Tous les végétaux produisent des déchets durant leur vie (feuilles des arbres, branches mortes, fleurs fanées, fruits), et lorsqu'ils meurent, ils deviennent aussi des déchets.

Bien avant que l'homme invente le recyclage, la nature a pensé à valoriser ses déchets et à les transformer en compost pour être utilisé dans la croissance des autres végétaux.

Comment ça marche ?

Les restes de plantes vont d'abord être mangés par différents petits décomposeurs (limaces, vers de terre, cloportes) qui vont découper les déchets en petits morceaux.

Les déjections des décomposeurs vont servir de nourriture à des animaux microscopiques : les bactéries.

Ces bactéries vont non seulement s'alimenter avec ces déjections, mais elles aussi ont le pouvoir de transformer la matière organique morte (les restes des végétaux) en sels minéraux.

Ces sels minéraux vont permettre aux plantes de se développer plus facilement (on pourrait comparer les sels minéraux à des vitamines).

Pour acheter un composteur :

Services Techniques de la Communauté de Communes (à côté de la base de loisirs)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30
Règlement par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor Public.

Les déchets compostables

Ils représentent un tiers de nos poubelles.

• Les déchets de la cuisine

Les épluchures de fruits et de légumes, le marc de café et les filtres en papier, l'essuie-tout et les mouchoirs en papier, les coquilles d'œuf, les restes de fruits (trognons), le pain, les laitages, le papier journal et les cendres de cheminées (en petite quantité)

• Les déchets du jardin

La tonte de pelouse, les feuilles mortes, les mauvaises herbes, les plantes fanées, les plantes aquatiques

Les déchets à ne pas mettre

Les restes de viande ou de poisson, les os et coquillages, les plantes malades, le bois

Plastiques et tissus synthétiques, verre et métaux

Contenu des sacs d'aspirateur, bois de menuiserie et de charpente, litière pour chat, couche-culotte... d'une manière générale, aucun produit chimique, huile de vidange etc..., ne doit être mélangé au compost.



En donnant des vêtements qu'on ne porte plus, on peut réduire ses déchets



En choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets de 26 kg par personne et par an.